

Il est—

Ordonné: Que le comité siège à huis clos.

L'honorable sénateur Anderson propose que le titre du rapport préliminaire soit: «L'assurance-dépôt».

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Barrow propose que le rapport préliminaire modifié soit adopté en tant que dixième rapport du comité, et que, conformément à l'article 78(1) du Règlement, il soit déposé au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Godfrey propose que le comité fasse imprimer 2 500 exemplaires du dixième rapport dans les deux langues officielles, sous le même format que les fascicules des comptes rendus avec couverture spéciale.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A 16 h 46, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

**ATTESTÉ:**

*Le greffier du comité*

Timothy Ross Wilson